PÉTITION POUR LA SAUVEGARDE DE LA POINTE D'ARGENTENAY

À l'extrémité est de l'Île d'Orléans, 21 des 47 hectares constituant la partie boisée de la Pointe d'Argentenay sont convoités par la multinationale Huttopia pour en faire un village récréotouristique d'envergure. L'entreprise souhaite y aménager un espace de villégiature de type « glamping » comprenant 20 chalets, 70 tentes permanentes (la plupart avec salle de bain), 32 sites de camping, une piscine, un bar, un restaurant et un dépanneur, des logements pour le personnel, une résidence pour les directeurs, 4 stationnements, des infrastructures d'eau potable et d'eaux usées, etc. L'entreprise a reçu l'appui de la Municipalité de Saint-François-de-l'Île-d'Orléans et de la MRC de l'Île d'Orléans. Pourtant, depuis longtemps, la planification territoriale municipale et régionale attribue à la Pointe d'Argentenay une affectation de conservation, laquelle est définie comme un endroit où l'écosystème supporte difficilement l'implantation d'activités humaines et qui doit, par conséquent, profiter d'une protection réduisant au minimum toutes interventions sur le milieu.

Les valeurs écologique, agricole, patrimoniale, historique, archéologique et emblématique de la Pointe d'Argentenay nécessitent qu'on se soucie de sa protection et de la préservation de son intégrité dans l'intérêt des générations actuelles et futures et conformément aux principes de la Loi sur le développement durable.

EN CONSÉQUENCE, NOUS SOUSSIGNÉS DEMANDONS à la Municipalité de Saint-François-de-l'Île-d'Orléans, la MRC de l'Ile d'Orléans, la Communauté métropolitaine de Québec, la Commission de protection du territoire agricole du Québec, l'Union des producteurs agricoles, la ministre de la Culture et au ministre de l'Environnement **DE FERMER LA PORTE À UN DÉVELOPPEMENT DE LA POINTE D'ARGENTENAY INCOMPATIBLE AVEC SA VOCATION DE CONSERVATION.**

PRÉNOM ET NOM	ADRESSE CIVIQUE	COURRIEL	SIGNATURE

PÉTITION POUR LA SAUVEGARDE DE LA POINTE D'ARGENTENAY

À l'extrémité est de l'Île d'Orléans, 21 des 47 hectares constituant la partie boisée de la Pointe d'Argentenay sont convoités par la multinationale Huttopia pour en faire un village récréotouristique d'envergure. L'entreprise souhaite y aménager un espace de villégiature de type « glamping » comprenant 20 chalets, 70 tentes permanentes (la plupart avec salle de bain), 32 sites de camping, une piscine, un bar, un restaurant et un dépanneur, des logements pour le personnel, une résidence pour les directeurs, 4 stationnements, des infrastructures d'eau potable et d'eaux usées, etc. L'entreprise a reçu l'appui de la Municipalité de Saint-François-de-l'Île-d'Orléans et de la MRC de l'Île d'Orléans. Pourtant, depuis longtemps, la planification territoriale municipale et régionale attribue à la Pointe d'Argentenay une affectation de conservation, laquelle est définie comme un endroit où l'écosystème supporte difficilement l'implantation d'activités humaines et qui doit, par conséquent, profiter d'une protection réduisant au minimum toutes interventions sur le milieu.

Les valeurs écologique, agricole, patrimoniale, historique, archéologique et emblématique de la Pointe d'Argentenay nécessitent qu'on se soucie de sa protection et de la préservation de son intégrité dans l'intérêt des générations actuelles et futures et conformément aux principes de la Loi sur le développement durable.

EN CONSÉQUENCE, NOUS SOUSSIGNÉS DEMANDONS À la Municipalité de Saint-François-de-l'Île-d'Orléans, la MRC de l'Ile d'Orléans, la Communauté métropolitaine de Québec, la Commission de protection du territoire agricole du Québec, à la ministre de la Culture et au ministre de l'Environnement **DE FERMER LA PORTE À UN DÉVELOPPEMENT DE LA POINTE D'ARGENTENAY INCOMPATIBLE AVEC SA VOCATION DE CONSERVATION.**

PRÉNOM ET NOM	ADRESSE CIVIQUE	COURRIEL	SIGNATURE

PÉTITION POUR LA SAUVEGARDE DE LA POINTE D'ARGENTENAY

À l'extrémité est de l'Île d'Orléans, 21 des 47 hectares constituant la partie boisée de la Pointe d'Argentenay sont convoités par la multinationale Huttopia pour en faire un village récréotouristique d'envergure. L'entreprise souhaite y aménager un espace de villégiature de type « glamping » comprenant 20 chalets, 70 tentes permanentes (la plupart avec salle de bain), 32 sites de camping, une piscine, un bar, un restaurant et un dépanneur, des logements pour le personnel, une résidence pour les directeurs, 4 stationnements, des infrastructures d'eau potable et d'eaux usées, etc. L'entreprise a reçu l'appui de la Municipalité de Saint-François-de-l'Île-d'Orléans et de la MRC de l'Île d'Orléans. Pourtant, depuis longtemps, la planification territoriale municipale et régionale attribue à la Pointe d'Argentenay une affectation de conservation, laquelle est définie comme un endroit où l'écosystème supporte difficilement l'implantation d'activités humaines et qui doit, par conséquent, profiter d'une protection réduisant au minimum toutes interventions sur le milieu.

Les valeurs écologique, agricole, patrimoniale, historique, archéologique et emblématique de la Pointe d'Argentenay nécessitent qu'on se soucie de sa protection et de la préservation de son intégrité dans l'intérêt des générations actuelles et futures et conformément aux principes de la Loi sur le développement durable.

EN CONSÉQUENCE, NOUS SOUSSIGNÉS DEMANDONS À la Municipalité de Saint-François-de-l'Île-d'Orléans, la MRC de l'Ile d'Orléans, la Communauté métropolitaine de Québec, la Commission de protection du territoire agricole du Québec, à la ministre de la Culture et au ministre de l'Environnement **DE FERMER LA PORTE À UN DÉVELOPPEMENT DE LA POINTE D'ARGENTENAY INCOMPATIBLE AVEC SA VOCATION DE CONSERVATION.**

PRÉNOM ET NOM	ADRESSE CIVIQUE	COURRIEL	SIGNATURE

PÉTITION POUR LA SAUVEGARDE DE LA POINTE D'ARGENTENAY

À l'extrémité est de l'Île d'Orléans, 21 des 47 hectares constituant la partie boisée de la Pointe d'Argentenay sont convoités par la multinationale Huttopia pour en faire un village récréotouristique d'envergure. L'entreprise souhaite y aménager un espace de villégiature de type « glamping » comprenant 20 chalets, 70 tentes permanentes (la plupart avec salle de bain), 32 sites de camping, une piscine, un bar, un restaurant et un dépanneur, des logements pour le personnel, une résidence pour les directeurs, 4 stationnements, des infrastructures d'eau potable et d'eaux usées, etc. L'entreprise a reçu l'appui de la Municipalité de Saint-François-de-l'Île-d'Orléans et de la MRC de l'Île d'Orléans. Pourtant, depuis longtemps, la planification territoriale municipale et régionale attribue à la Pointe d'Argentenay une affectation de conservation, laquelle est définie comme un endroit où l'écosystème supporte difficilement l'implantation d'activités humaines et qui doit, par conséquent, profiter d'une protection réduisant au minimum toutes interventions sur le milieu.

Les valeurs écologique, agricole, patrimoniale, historique, archéologique et emblématique de la Pointe d'Argentenay nécessitent qu'on se soucie de sa protection et de la préservation de son intégrité dans l'intérêt des générations actuelles et futures et conformément aux principes de la Loi sur le développement durable.

EN CONSÉQUENCE, NOUS SOUSSIGNÉS DEMANDONS À la Municipalité de Saint-François-de-l'Île-d'Orléans, la MRC de l'Ile d'Orléans, la Communauté métropolitaine de Québec, la Commission de protection du territoire agricole du Québec, à la ministre de la Culture et au ministre de l'Environnement **DE FERMER LA PORTE À UN DÉVELOPPEMENT DE LA POINTE D'ARGENTENAY INCOMPATIBLE AVEC SA VOCATION DE CONSERVATION.**

PRÉNOM ET NOM	ADRESSE CIVIQUE	COURRIEL	SIGNATURE

PÉTITION POUR LA SAUVEGARDE DE LA POINTE D'ARGENTENAY

À l'extrémité est de l'Île d'Orléans, 21 des 47 hectares constituant la partie boisée de la Pointe d'Argentenay sont convoités par la multinationale Huttopia pour en faire un village récréotouristique d'envergure. L'entreprise souhaite y aménager un espace de villégiature de type « glamping » comprenant 20 chalets, 70 tentes permanentes (la plupart avec salle de bain), 32 sites de camping, une piscine, un bar, un restaurant et un dépanneur, des logements pour le personnel, une résidence pour les directeurs, 4 stationnements, des infrastructures d'eau potable et d'eaux usées, etc. L'entreprise a reçu l'appui de la Municipalité de Saint-François-de-l'Île-d'Orléans et de la MRC de l'Île d'Orléans. Pourtant, depuis longtemps, la planification territoriale municipale et régionale attribue à la Pointe d'Argentenay une affectation de conservation, laquelle est définie comme un endroit où l'écosystème supporte difficilement l'implantation d'activités humaines et qui doit, par conséquent, profiter d'une protection réduisant au minimum toutes interventions sur le milieu.

Les valeurs écologique, agricole, patrimoniale, historique, archéologique et emblématique de la Pointe d'Argentenay nécessitent qu'on se soucie de sa protection et de la préservation de son intégrité dans l'intérêt des générations actuelles et futures et conformément aux principes de la Loi sur le développement durable.

EN CONSÉQUENCE, NOUS SOUSSIGNÉS DEMANDONS À la Municipalité de Saint-François-de-l'Île-d'Orléans, la MRC de l'Ile d'Orléans, la Communauté métropolitaine de Québec, la Commission de protection du territoire agricole du Québec, à la ministre de la Culture et au ministre de l'Environnement **DE FERMER LA PORTE À UN DÉVELOPPEMENT DE LA POINTE D'ARGENTENAY INCOMPATIBLE AVEC SA VOCATION DE CONSERVATION.**

PRÉNOM ET NOM	ADRESSE CIVIQUE	COURRIEL	SIGNATURE

PÉTITION POUR LA SAUVEGARDE DE LA POINTE D'ARGENTENAY

À l'extrémité est de l'Île d'Orléans, 21 des 47 hectares constituant la partie boisée de la Pointe d'Argentenay sont convoités par la multinationale Huttopia pour en faire un village récréotouristique d'envergure. L'entreprise souhaite y aménager un espace de villégiature de type « glamping » comprenant 20 chalets, 70 tentes permanentes (la plupart avec salle de bain), 32 sites de camping, une piscine, un bar, un restaurant et un dépanneur, des logements pour le personnel, une résidence pour les directeurs, 4 stationnements, des infrastructures d'eau potable et d'eaux usées, etc. L'entreprise a reçu l'appui de la Municipalité de Saint-François-de-l'Île-d'Orléans et de la MRC de l'Île d'Orléans. Pourtant, depuis longtemps, la planification territoriale municipale et régionale attribue à la Pointe d'Argentenay une affectation de conservation, laquelle est définie comme un endroit où l'écosystème supporte difficilement l'implantation d'activités humaines et qui doit, par conséquent, profiter d'une protection réduisant au minimum toutes interventions sur le milieu.

Les valeurs écologique, agricole, patrimoniale, historique, archéologique et emblématique de la Pointe d'Argentenay nécessitent qu'on se soucie de sa protection et de la préservation de son intégrité dans l'intérêt des générations actuelles et futures et conformément aux principes de la Loi sur le développement durable.

EN CONSÉQUENCE, NOUS SOUSSIGNÉS DEMANDONS À la Municipalité de Saint-François-de-l'Île-d'Orléans, la MRC de l'Ile d'Orléans, la Communauté métropolitaine de Québec, la Commission de protection du territoire agricole du Québec, à la ministre de la Culture et au ministre de l'Environnement **DE FERMER LA PORTE À UN DÉVELOPPEMENT DE LA POINTE D'ARGENTENAY INCOMPATIBLE AVEC SA VOCATION DE CONSERVATION.**

PRÉNOM ET NOM	ADRESSE CIVIQUE	COURRIEL	SIGNATURE

PÉTITION POUR LA SAUVEGARDE DE LA POINTE D'ARGENTENAY

À l'extrémité est de l'Île d'Orléans, 21 des 47 hectares constituant la partie boisée de la Pointe d'Argentenay sont convoités par la multinationale Huttopia pour en faire un village récréotouristique d'envergure. L'entreprise souhaite y aménager un espace de villégiature de type « glamping » comprenant 20 chalets, 70 tentes permanentes (la plupart avec salle de bain), 32 sites de camping, une piscine, un bar, un restaurant et un dépanneur, des logements pour le personnel, une résidence pour les directeurs, 4 stationnements, des infrastructures d'eau potable et d'eaux usées, etc. L'entreprise a reçu l'appui de la Municipalité de Saint-François-de-l'Île-d'Orléans et de la MRC de l'Île d'Orléans. Pourtant, depuis longtemps, la planification territoriale municipale et régionale attribue à la Pointe d'Argentenay une affectation de conservation, laquelle est définie comme un endroit où l'écosystème supporte difficilement l'implantation d'activités humaines et qui doit, par conséquent, profiter d'une protection réduisant au minimum toutes interventions sur le milieu.

Les valeurs écologique, agricole, patrimoniale, historique, archéologique et emblématique de la Pointe d'Argentenay nécessitent qu'on se soucie de sa protection et de la préservation de son intégrité dans l'intérêt des générations actuelles et futures et conformément aux principes de la Loi sur le développement durable.

EN CONSÉQUENCE, NOUS SOUSSIGNÉS DEMANDONS À la Municipalité de Saint-François-de-l'Île-d'Orléans, la MRC de l'Ile d'Orléans, la Communauté métropolitaine de Québec, la Commission de protection du territoire agricole du Québec, à la ministre de la Culture et au ministre de l'Environnement **DE FERMER LA PORTE À UN DÉVELOPPEMENT DE LA POINTE D'ARGENTENAY INCOMPATIBLE AVEC SA VOCATION DE CONSERVATION.**

PRÉNOM ET NOM	ADRESSE CIVIQUE	COURRIEL	SIGNATURE

PÉTITION POUR LA SAUVEGARDE DE LA POINTE D'ARGENTENAY

À l'extrémité est de l'Île d'Orléans, 21 des 47 hectares constituant la partie boisée de la Pointe d'Argentenay sont convoités par la multinationale Huttopia pour en faire un village récréotouristique d'envergure. L'entreprise souhaite y aménager un espace de villégiature de type « glamping » comprenant 20 chalets, 70 tentes permanentes (la plupart avec salle de bain), 32 sites de camping, une piscine, un bar, un restaurant et un dépanneur, des logements pour le personnel, une résidence pour les directeurs, 4 stationnements, des infrastructures d'eau potable et d'eaux usées, etc. L'entreprise a reçu l'appui de la Municipalité de Saint-François-de-l'Île-d'Orléans et de la MRC de l'Île d'Orléans. Pourtant, depuis longtemps, la planification territoriale municipale et régionale attribue à la Pointe d'Argentenay une affectation de conservation, laquelle est définie comme un endroit où l'écosystème supporte difficilement l'implantation d'activités humaines et qui doit, par conséquent, profiter d'une protection réduisant au minimum toutes interventions sur le milieu.

Les valeurs écologique, agricole, patrimoniale, historique, archéologique et emblématique de la Pointe d'Argentenay nécessitent qu'on se soucie de sa protection et de la préservation de son intégrité dans l'intérêt des générations actuelles et futures et conformément aux principes de la Loi sur le développement durable.

EN CONSÉQUENCE, NOUS SOUSSIGNÉS DEMANDONS À la Municipalité de Saint-François-de-l'Île-d'Orléans, la MRC de l'Ile d'Orléans, la Communauté métropolitaine de Québec, la Commission de protection du territoire agricole du Québec, à la ministre de la Culture et au ministre de l'Environnement **DE FERMER LA PORTE À UN DÉVELOPPEMENT DE LA POINTE D'ARGENTENAY INCOMPATIBLE AVEC SA VOCATION DE CONSERVATION.**

PRÉNOM ET NOM	ADRESSE CIVIQUE	COURRIEL	SIGNATURE

PÉTITION POUR LA SAUVEGARDE DE LA POINTE D'ARGENTENAY

À l'extrémité est de l'Île d'Orléans, 21 des 47 hectares constituant la partie boisée de la Pointe d'Argentenay sont convoités par la multinationale Huttopia pour en faire un village récréotouristique d'envergure. L'entreprise souhaite y aménager un espace de villégiature de type « glamping » comprenant 20 chalets, 70 tentes permanentes (la plupart avec salle de bain), 32 sites de camping, une piscine, un bar, un restaurant et un dépanneur, des logements pour le personnel, une résidence pour les directeurs, 4 stationnements, des infrastructures d'eau potable et d'eaux usées, etc. L'entreprise a reçu l'appui de la Municipalité de Saint-François-de-l'Île-d'Orléans et de la MRC de l'Île d'Orléans. Pourtant, depuis longtemps, la planification territoriale municipale et régionale attribue à la Pointe d'Argentenay une affectation de conservation, laquelle est définie comme un endroit où l'écosystème supporte difficilement l'implantation d'activités humaines et qui doit, par conséquent, profiter d'une protection réduisant au minimum toutes interventions sur le milieu.

Les valeurs écologique, agricole, patrimoniale, historique, archéologique et emblématique de la Pointe d'Argentenay nécessitent qu'on se soucie de sa protection et de la préservation de son intégrité dans l'intérêt des générations actuelles et futures et conformément aux principes de la Loi sur le développement durable.

EN CONSÉQUENCE, NOUS SOUSSIGNÉS DEMANDONS À la Municipalité de Saint-François-de-l'Île-d'Orléans, la MRC de l'Ile d'Orléans, la Communauté métropolitaine de Québec, la Commission de protection du territoire agricole du Québec, à la ministre de la Culture et au ministre de l'Environnement **DE FERMER LA PORTE À UN DÉVELOPPEMENT DE LA POINTE D'ARGENTENAY INCOMPATIBLE AVEC SA VOCATION DE CONSERVATION.**

PRÉNOM ET NOM	ADRESSE CIVIQUE	COURRIEL	SIGNATURE

PÉTITION POUR LA SAUVEGARDE DE LA POINTE D'ARGENTENAY

À l'extrémité est de l'Île d'Orléans, 21 des 47 hectares constituant la partie boisée de la Pointe d'Argentenay sont convoités par la multinationale Huttopia pour en faire un village récréotouristique d'envergure. L'entreprise souhaite y aménager un espace de villégiature de type « glamping » comprenant 20 chalets, 70 tentes permanentes (la plupart avec salle de bain), 32 sites de camping, une piscine, un bar, un restaurant et un dépanneur, des logements pour le personnel, une résidence pour les directeurs, 4 stationnements, des infrastructures d'eau potable et d'eaux usées, etc. L'entreprise a reçu l'appui de la Municipalité de Saint-François-de-l'Île-d'Orléans et de la MRC de l'Île d'Orléans. Pourtant, depuis longtemps, la planification territoriale municipale et régionale attribue à la Pointe d'Argentenay une affectation de conservation, laquelle est définie comme un endroit où l'écosystème supporte difficilement l'implantation d'activités humaines et qui doit, par conséquent, profiter d'une protection réduisant au minimum toutes interventions sur le milieu.

Les valeurs écologique, agricole, patrimoniale, historique, archéologique et emblématique de la Pointe d'Argentenay nécessitent qu'on se soucie de sa protection et de la préservation de son intégrité dans l'intérêt des générations actuelles et futures et conformément aux principes de la Loi sur le développement durable.

EN CONSÉQUENCE, NOUS SOUSSIGNÉS DEMANDONS À la Municipalité de Saint-François-de-l'Île-d'Orléans, la MRC de l'Ile d'Orléans, la Communauté métropolitaine de Québec, la Commission de protection du territoire agricole du Québec, à la ministre de la Culture et au ministre de l'Environnement **DE FERMER LA PORTE À UN DÉVELOPPEMENT DE LA POINTE D'ARGENTENAY INCOMPATIBLE AVEC SA VOCATION DE CONSERVATION.**

PRÉNOM ET NOM	ADRESSE CIVIQUE	COURRIEL	SIGNATURE

PÉTITION POUR LA SAUVEGARDE DE LA POINTE D'ARGENTENAY

À l'extrémité est de l'Île d'Orléans, 21 des 47 hectares constituant la partie boisée de la Pointe d'Argentenay sont convoités par la multinationale Huttopia pour en faire un village récréotouristique d'envergure. L'entreprise souhaite y aménager un espace de villégiature de type « glamping » comprenant 20 chalets, 70 tentes permanentes (la plupart avec salle de bain), 32 sites de camping, une piscine, un bar, un restaurant et un dépanneur, des logements pour le personnel, une résidence pour les directeurs, 4 stationnements, des infrastructures d'eau potable et d'eaux usées, etc. L'entreprise a reçu l'appui de la Municipalité de Saint-François-de-l'Île-d'Orléans et de la MRC de l'Île d'Orléans. Pourtant, depuis longtemps, la planification territoriale municipale et régionale attribue à la Pointe d'Argentenay une affectation de conservation, laquelle est définie comme un endroit où l'écosystème supporte difficilement l'implantation d'activités humaines et qui doit, par conséquent, profiter d'une protection réduisant au minimum toutes interventions sur le milieu.

Les valeurs écologique, agricole, patrimoniale, historique, archéologique et emblématique de la Pointe d'Argentenay nécessitent qu'on se soucie de sa protection et de la préservation de son intégrité dans l'intérêt des générations actuelles et futures et conformément aux principes de la Loi sur le développement durable.

EN CONSÉQUENCE, NOUS SOUSSIGNÉS DEMANDONS À la Municipalité de Saint-François-de-l'Île-d'Orléans, la MRC de l'Ile d'Orléans, la Communauté métropolitaine de Québec, la Commission de protection du territoire agricole du Québec, à la ministre de la Culture et au ministre de l'Environnement **DE FERMER LA PORTE À UN DÉVELOPPEMENT DE LA POINTE D'ARGENTENAY INCOMPATIBLE AVEC SA VOCATION DE CONSERVATION.**

PRÉNOM ET NOM	ADRESSE CIVIQUE	COURRIEL	SIGNATURE